REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès Verbal n° : P.V - 001 -2011

Du: lundi 28 mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier DAGONET, Maire,

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire, Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES et Bertrand VERGNAUD.

ETAIT ABSENT: Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maria FERNANDES

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

A – <u>NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Monsieur le Maire propose que Madame Maria FERNANDES soit secrétaire lors de cette séance. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

Madame Maria FERNANDES comme secrétaire de séance.

001 - 2011 – <u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13</u> <u>DECEMBRE 2010</u>

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Didier DAGONET, Maire, expose que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 13 décembre 2010 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Considérant, la demande de Monsieur Claude POUILLART de remplacer au point, questions divers de Monsieur Claude POUILLART, au point 4 ... l'employeur de les acheter, *par* à la Mairie, par : ... l'employeur de les acheter, *pas* à la Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte rendu de la séance du 13 décembre 2011 après avoir apporté la modification,

002 - 2011 - <u>NOMINATION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE</u>

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 15 mars 2008 fixant à trois le nombre d'adjoints,

Vu, l'élection de Madame Valérie BOUMENDIL en qualité de deuxième adjoint le 15 mars 2008,

Considérant, que par courrier en date du 8 juin 2010, Madame Valérie BOUMENDIL fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'élue municipale pour raisons personnelles et privées.

Considérant, que de fait le poste de 2^{ème} Adjoint est vacant.

Monsieur Didier DAGONET, Maire, propose de conserver le nombre d'Adjoint, de promouvoir Monsieur Claude POUILLART qui est 3^{ème} Adjoint au rang de 2^{ème} Adjoint, de pourvoir au remplacement du poste vacant par vote à bulletin secret, de décider que ce nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le rang de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Après appel à candidature les candidats sont les suivants :

- Monsieur Bertrand VERGNAUD
- Monsieur Jacques CORMERY

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur Bertrand VERGNAUD : 5
Monsieur Jacques CORMERY : 4
Nombre de bulletin blanc ou nul : 0

Est proclamé élu, Monsieur Bertrand VERGNAUD, 3^{ème} Adjoint, ayant recueilli 5 voix.

Le nouveau tableau des Adjoints suite à cette élection est le suivant :

1^{er} Adjoint : Monsieur Gérard WAGENTRUTZ
 2^{ème} Adjoint : Monsieur Claude POUILLART
 3^{ème} Adjoint : Monsieur Bertrand VERGNAUD

003 - 2011 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur GLANDIERES fait lecture des résultats du Compte Administratifs 2010 de la Commune.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte Administratif 2010 qui se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement 248 415.11 €
 Section d'Investissement - 32 865.14 €
 Résultat de clôture 215 549.97 €

Monsieur la Maire s'étant retiré lors du vote,

La présidence, étant assurée par Monsieur Jacques CORMERY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, de voter le Compte Administratif 2010

Approuve, les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement qui s'élève à 60 429.10 €.

004 - 2011 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur GLANDIERES prend la parole et indique que le compte de gestion est dressé par Madame Line BOUDET, trésorière Principale de Beauchamp-Taverny, qui reprend les écritures effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la présentation du Compte de Gestion dressé par Madame Line BOUDET, Trésorier Principal, pour l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le compte de Gestion 2010

005 - 2011 - AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur GLANDIERES rappel que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2010 est d'un montant de 248 415.11 euros et que nous avons un déficit d'investissement de 32 865.14 euros.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2010 d'un montant de 248 415.11 euros et un déficit d'investissement de 32 865.14 euros statuant sur la répartition des résultats,

Compte tenu, des restes à réaliser en investissement pour un montant de 60 429.10 € qui crée un déficit d'investissement de 93 294.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, d'affecter la somme de 155 120.87 € en excédant de fonctionnement reporté au compte 002,

Décide, d'affecter la somme de 93 294.27 € en recette d'investissement au compte 1068,

006 - 2011 - <u>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011</u>

Monsieur GLANDIERES présente le Budget Primitif 2011 de la commune qui avait été présenté et débattu lors de la réunion du bureau municipal du 18 mars dernier.

Monsieur CORMERY demande à quels travaux est affectée la somme apparaissant au compte 2151 en investissements. Monsieur GLANDIERES lui indique que se sont des « réserves » pour des travaux futurs, pour faire en partie les travaux que l'on définira dans le Contrat Rural et dans le Contrat Départemental.

Monsieur Claude POUILLART intervient et fait remarqué que certaines sommes figurant dans le document présenté ce soir sont différentes du document joint avec la convocation.

Monsieur le Maire propose que l'on examine chaque ligne du budget et que chacun apporte un commentaire ci nécessaire.

L'ensemble des élus ainsi que Monsieur Claude POUILLART ne souhaitent pas réexaminer le document budgétaire ligne par ligne.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le projet de Budget Primitif 2011

Le budget 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

En recettes et dépenses de Fonctionnement 445 776.87 €

En recettes et dépenses d'Investissement 279 421.42 €

Montant global 725 548.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 8 voies pour et une abstention Monsieur Claude POUILLART,

Adopte, le Budget primitif 2011

B-VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire indique que le vote doit être reporté car nous n'avons pas encore reçu les documents des services fiscaux. Toutefois nous devrons examiner cette question avant le 30 avril 2011.

007 - 2011- <u>ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour l'année 2011 aux associations qui en on fait la demande.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les demandes de subventions sollicitées par les associations à but culturel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide, d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- Secrétaires Généraux	20.00 euros
- Les Chemins de la Musique	100.00 euros
- Délégués Départementaux Education Nationale	35.00 euros
- F.N.A.C.A.	150.00 euros
- ASIMPAD	35.00 euros
- Fête de la Campagne	130.00 euros
- Association des anciens pompiers groupement n°2	150.00 euros

Dit, que la dépense est inscrite au budget primitif 2011.

008 - 2011 – <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CCAS DE BETHEMONT-LA-FORET, POUR L'ANNEE 2011</u>

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 5 000.00 € au C.C.A.S de Béthemont-la-Forêt soit une augmentation de 500.00 € par rapport à l'année 2010 afin de palier à l'arrivée de nouveau aînés.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le budget primitif 2011

Considérant, les demandes de subventions sollicitées par le C.C.A.S de Béthemont-la-Forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, d'attribuer une subvention de 5 000,00 € au Budget du C.C.A.S pour l'année 2011

Dit, que la dépense est inscrite au budget primitif 2011.

009 - 2011 - <u>DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION</u> <u>D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2011</u>

Monsieur le Maire rappel que le Conseil Municipal à dans le cadre du vote du budget retenu une somme de 8 200.00 € pour réaliser des travaux de remise en état de la croix qui est située dans le cimetière, ainsi que de réaliser un columbarium comme il avait été défini lors de l'approbation du nouveau plan d'aménagement du cimetière au Conseil Municipal du 14 octobre 2010. Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune de Béthemont-la-Forêt dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011

Monsieur Jacques CORMERY demande ci le projet d'aménagement du columbarium sera présenté aux élus avant travaux.

Monsieur le Maire répond que ce projet sera présenté aux élus soit en commission travaux ou en bureau municipal.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération en date du 14 octobre 2010 approuvant le nouveau plan d'aménagement du cimetière,

Vu, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Considérant, qu'il est nécessaire de faire procéder aux travaux de réfection de la croix et la création d'un columbarium au cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

S'engage, à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

Approuve, le plan de financement :

Désignation	Coût des Travaux H.T	Subvention D.E.T.R H.T	Montant à la charge de la commune H.T
Réfection de la croix Réalisation d'un columbarium	4 200.00 € 4 000.00 €	2520.00 € 2 400.00€	1 680.00 € 1 600.00 €
Cout total des travaux	8 200.00 €	4 920.00 €	3 280.00 €

010 - 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS DANS LE CADRE DU FOND DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Monsieur le Maire rappel que l'assemblée vient de voté des crédits en investissement pour la réalisation des travaux de trottoirs et de caniveaux rue de Montubois coté impair entre la place de la Pompe et la Mairie. Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune de Béthemont-la-Forêt dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre du fond de concours pour les travaux de voirie année 2011, auprès de la Communauté de Communes de l'Oise et des Trois Forêts.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Considérant, qu'il est nécessaire de faire procéder à des travaux de réalisation de trottoirs et de caniveaux rue de Montubois coté impair entre la place de la Pompe et la Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention a la Communauté de Communes de l'Oise et des Trois Forêts, dans le cadre du programme de fond de concours pour les travaux de voirie année 2011.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

Approuve, le plan de financement :

Désignation	Coût des	Subvention	Réserve	Montant à la
	Travaux	C.C.V.O.3F	parlementaire	charge de la
	H.T	H.T	H.T	commune H.T
Cout total des travaux de voirie	42 000.00 €	8 400.00 €	20 000.00 €	13 600.00 €

011 - 2011 – <u>DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2011</u>

Monsieur le Maire rappel que l'assemblée vient de voté des crédits en investissement pour la réalisation des travaux de trottoirs et de caniveaux rue de Montubois coté impair entre la place de la Pompe et la Mairie, Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune de Béthemont-la-Forêt dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie année 2011, auprès de Monsieur le Professeur Jean BARDET Député du Val d'Oise.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Considérant, qu'il est nécessaire de faire procéder à des travaux de réalisation de trottoirs et de caniveaux rue de Montubois coté impair entre la place de la Pompe et la Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve, de dossier présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Professeur Jean BARDET Député du Val d'Oise, dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie année 2011.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

Approuve, le plan de financement :

Désignation	Coût des	Subvention	Réserve	Montant à la
	Travaux	C.C.V.O.3F	parlementaire	charge de la
	H.T	H.T	H.T	commune H.T
Cout total des travaux de voirie	42 000.00 €	8 400.00 €	20 000.00 €	13 600.00 €

C – <u>POINT SUR LE DOSSIER DU TERRAIN COMMUNAL</u>

Monsieur le Maire prend la parole et indique qu'au mois de décembre dernier la Préfecture nous a transmis un courrier nous demandant de régulariser les travaux faits sur le terrain communal.

Aussi, il informe les élus qu'il va consulter plusieurs architectes paysagers afin de constituer un dossier de permis d'aménager qui devra ensuite passer par l'architecte de France et devant la Commission des Sites.

Monsieur le Maire rappel qu'il est prévu une ligne budgétaire pour commencer l'étude à hauteur de 5 000.00 €uros.

Monsieur CORMERY demande ce que va coûter ces travaux.

Monsieur le Maire rappel qu'à ce jour il ne connaît pas le coût des travaux et que la mission qui est prévue pour l'architecte est de constituer un dossier pour régulariser les travaux faits. Dans se dossier l'architecte devra proposer des solutions pour intégrer la plateforme dans le paysage et s'engager sur le coût de ces travaux. Le dossier sera présenté aux élus avant de passer en commission des sites.

Monsieur CORMERY demande par quel moyen sera transmise l'information.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera fait au travers des élus du Conseil Municipal, puis le dossier sera consultable pour l'ensemble de Béthemontois.

D – <u>INFORMATION SUR LA REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE SUR LES</u> FACTURES D'EAU

Monsieur WAGENTRUTZ, explique que cette redevance provenant d'une loi adoptée par le parlement est incorporée au prix du m3 d'eau et ajustée chaque année. Le syndicat SIAEP récupère sur les factures d'eau par l'intermédiaire de Véolia. Le décret 2007-1311, pris en application de la loi 2006-1772 stipule que l'agence notifie aux services d'eau potable rétroactivement le montant des sommes dûes.

Le calcul de la redevance est effectué par rapport à la consommation de l'année précédente et il y a donc lieu de régulariser cette taxe en plus ou en moins selon les chiffres réels pour redéfinir le prix à payer. Le taux est passé de 0.053 à 0.0601.

Cependant il avait été convenu de n'augmenter que de 5% maximum le montant ainsi calculé. Le Conseil d'Administration de l'agence ayant constaté que ce principe était défectueux puisque compte tenu de l'augmentation continue de la consommation et de la taxe, la dette s'accentuerait, a considéré comme nécessaire d'opérer une remise à jour complète pour arrêter ce déficit.

Cette régularisation pourrait en principe être prélévée directement sur le prix du m3 d'eau facture à chaque consommateur.

Cependant, on s'aperçoit que d'après le tableau de calcul, la commune de Béthemont-la-Forêt avait reçu en régularisation positive en 1999, 1026 €uros qui ont à l'époque été encaissés par la municipalité, sans être redistribués aux administrés.

Il nous parait donc normal, dans ce cas inverse de prendre en charge dans le budget communal la somme à reverser, soit 3 501,00 €uros.

Monsieur le Maire indique que l'on s'est renseigner sur la possibilité de contester ce remboursement, la question a été examinée par Monsieur TAILLY Président du SIAEP et la réponse provenant du Ministère de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire sous la responsabilité du Ministre Monsieur BORLOO a été négative, aussi au budget primitif la somme de $3\,501,00\,\mathrm{c}$ a été prévue pour rembourser ce déficit.

012 - 2011 <u>- RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION</u> PUBLIQUE DE GAZ POUR L'ANNEE 2009

Monsieur WAGENTRUTZ, rappel que le SIGEIF regroupe 181 communes adhérentes, et qui a un pouvoir de contrôle sur les activités de GRDF et nous communique chaque année les résultats de la gestion de cet organisme concernant la distribution de gaz dans ce périmètre qui englobe une population de 5 170 397 habitants.

Le rapport de contrôle indique que d'après un sondage auprès des usagers, 81% de ceux-ci sont satisfaits des services rendus.

Au niveau de l'entretien des réseaux, 24M d'Euros au développement du réseau sur l'ensemble de notre territoire.

A Béthemont, on compte 86 clients, pour une consommation de gaz annuelle de 2 625 mégawatts. Il n'y a plus de conduites en fonte, susceptibles de produire des fuites sur le réseau alimentant notre commune. Celles existantes sont en acier ou majoritairement en polyéthylène.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la présentation du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz pour l'année 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité,

Prend acte, du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz pour l'année 2009,

Dit, que ce document est tenu à la disposition du public en Mairie, à compter du 29 mars 2011,

Précise, que cette information sera effective par voie d'affichage sur les panneaux administratifs de la Commune.

E – TRAVAUX DE MESURES CONCERVATOIRE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique que cette question avait été vue lors du dernier Bureau Municipal. Compte tenu du mauvais état des boiseries lors du diagnostic fait il y a quelques temps, il serait nécessaire d'enlever les boiseries afin de faire respirer les murs. Il précise que cela pourrait être fait par notre agent communal.

Monsieur CORMERY indique que deux vitraux sont en train de se déceler dans la Nef.

Monsieur le Maire précise que pour le problème évoqué par Monsieur CORMERY, ces travaux ne peuvent pas être exécutés par notre employé communal. Pour les vitraux, il faudra en reparler lors d'un bureau municipal ou d'une commission des travaux. Monsieur CORMERY indique que ses craintes sont qu'ils tombent et se cassent.

Monsieur WAGENTRUTZ indique que l'on pourrait peut-être voir avec un maçon pour établir un devis.

Monsieur le Maire propose que ce projet de travaux soit examiné en Bureau Municipal car actuellement rien n'est prévu au budget, et là, la question qui est posée ce soir est de savoir si oui ou non on enlève les boiseries.

Monsieur le Maire passe aux votes, 6 pour, 1 abstention, Monsieur CORMERY.

13 - 2011 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA S.A.F.E.R

Monsieur le Maire propose aux élus de remplacer ce point par un projet de délibération qui a pour objet une autorisation de signer une convention avec la SAFER.

La Société d'Aménagement et d'Etablissement Rural de l'Île de France a transmis un projet de convention réactualisé. Monsieur le Maire rappel que la mission de la SAFER est de définir avec notre collectivité les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal. Que la SAFER peut exercer un droit de préemption pour le compte de la commune qui, elle n'a pas ce pouvoir sur les zones NC. Que le coût d'adhésion annuel est fixé à 350.00 €uros H.T calculé en fonction du nombre d'habitant.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le projet de convention transmis par la SAFER (Société d'Aménagement et d'Etablissement Rural de l'Île de France).

Considérant, que la mission de la SAFER est de définir avec notre collectivité les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal,

Considérant, que la SAFER peut exercer un droit de préemption pour le compte de la commune qui, elle n'a pas ce pouvoir sur les zones NC.

Considérant, que le coût d'adhésion annuel est fixé à 350.00 €uros H.T calculé en fonction du nombre d'habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve, la convention de surveillance et d'intervention foncière de la SAFER,

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

F – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE CLASSE DE LA VALLEE DE CHAUVRY

Monsieur le Maire indique qu'une erreur c'était glissé dans le porté à connaissance du Préfet qui est annexé au Plan d'Occupation des Sol en vigueur et plus particulièrement sur le Périmètre du Site Classé de la Vallée de Chauvry au niveau de la limite sud du secteur de la ferme de Montubois. Aussi, Monsieur le préfet nous a retourné un nouveau porté à connaissance qui doit être annexé au P.O.S. Ces documents sont consultables en Mairie.

G - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur le Maire indique à l'ensemble des Elus que notre secrétaire part dans une commune de l'Oise, et que pour son remplacement, nous recevons actuellement des candidatures, Il indique qu'il se fait aidé dans ces recrutements par la directrice générale des services de la communauté de communes.
- Monsieur le Maire indique que pour le Sentier des Lisières, des plaques vont être scellées sur les trottoirs de la commune pour jalonner le sentier, cela a été vu avec l'ONF et ces installations sont prévues dans le court du premier semestre.
- Monsieur le Maire informe les élus que l'association les Chemins de la Musique organisent à Béthemont-la-Forêt le samedi 7 mai à 20h45 concert autour de Schumann et le dimanche 8 mai à 15h00 une conférence autour de Chopin suivit à 16h45 d'un concert.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'un rallye de voitures anciennes passera aux portes de la commune le dimanche 3 avril prochain.
- Monsieur le Maire indique que lors d'une DIA un problème de propriété de parcelles est apparue dans le quartier de la Terre Marin, des parcelles que devaient logiquement appartenir à la commune ont été rétrocédé par les services fiscaux aux riverains. Aussi, Monsieur le Maire propose me mener avec Monsieur Claude POUILLART une négociation avec les propriétaires pour que ces parcelles redeviennent propriété communale. Ci cette négociation n'aboutie pas il sera proposé aux élus de mettre des réserves foncières sur ces parcelles lors de l'élaboration de notre P.L.U.
- Monsieur le Maire informe les élus sur le projet de modifier la procédure d'approche des avions pour l'atterrissage sur l'aéroport de Roissy en France et la modification des trajectoires de décollage de nuit. Il fait part de ses craintes concernant le nouveau dispositif de décollage qui pourrait être mis en place la nuit de 0h00 à 6h00 et qui prévoit de survoler notre village. Monsieur le Maire informe les élus que lors du conseil communautaire les Maires ont décidé d'adresser un courrier de protestation à monsieur le Préfet Monsieur le Maire rappel que le dossier est consultable en Mairie
- Monsieur le Maire précise qu'au sujet du prolongement de l'A16, une réunion a eut lieu mifévrier en Préfecture pour présenter le projet modifié pour le raccordement de l'A16 à la Francilienne. Ce projet est revenu aux orientations qui avaient été définis lors de l'enquête publique, il reste cependant quelques petits problèmes à régler tel que la circulation des transports en commun. Le dossier est consultable en Mairie.

H – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur WAGENTRUTZ indique que des travaux Rue de la Vieille France vont être effectués dès mercredi pour une durée de deux jours, ce qui nous oblige à barrer la route quelques heures par jour.

Monsieur WAGENTRUTZ indique également que concernant le dossier de l'assainissement nous avons reçu l'autorisation de l'organisme qui gère la Francilienne pour implanter la future station d'infiltration au nord de cet ouvrage, cependant il faut encore voir si ces terrains sont compatibles pour ces infiltrations et avoir l'autorisation du Conseil Général pour faire passer une canalisation sur le pont qui enjambe la Francilienne.

Monsieur POUILLART demande si nous avons reçu notre numéro pour les demandes de logements. Monsieur le Maire lui indique que oui, mais que le système va changer courant avril, mais nous avons notre numéro.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT DEUX HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES

Délibérations prises lors du Conseil Municipal

- n° 001 2011 <u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010</u>
- n° 002 2011 NOMINATION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE
- n° 003 2011 <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010</u>
- n° 004 2011 <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010</u>
- n° 005 2011 AFFECTATION DES RESULTATS
- n° 006 2011 <u>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011</u>
- n° 007 2011- <u>ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011</u>
- n° 008 2011 <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CCAS DE BETHEMONT-LA-FORET, POUR L'ANNEE 2011</u>
- n° 009 2011 <u>DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION</u> D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2011
- n° 010 2011 <u>DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS DANS LE CADRE DU FOND DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2011</u>
- n° 011 2011 <u>DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE 2011</u>
- n° 012 2011 <u>- RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION</u> PUBLIQUE DE GAZ POUR L'ANNEE 2009

n° 13 - 2011 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA S.A.F.E.R

Le Maire Didier DAGONET	Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU- CAFFIER	Abs. pouvoir à Monsieur Didier DAGONET
1 ^{er} Maire Adjoint Gérard WAGENTRUTZ	Conseiller Municipal Bertrand VERGNAUD	
2éme Maire Adjoint Claude POUILLART	Conseillère Municipale Christelle BRUNETTI	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY	Conseillère Municipale Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES		